

Lundi 16 juillet 2018

VIGILANCE ORANGE ORAGES – PLUIE INONDATION

Alerte vigilance orange orages – pluie inondation dans les Bouches-du-Rhône : la Préfecture appelle à la prudence

L'alerte vigilance a été lancée ce lundi 16 juillet 2018 à 12 heures par Météo France.
Le phénomène sera effectif du lundi 16 juillet 2018 (12 heures) au lundi 16 juillet 2018 (19 heures).

■ Qualification du phénomène et situation actuelle:

Un épisode pluvio-orageux actif, nécessitant un suivi particulier compte tenu du risque de phénomènes violents et de fortes précipitations attendues, est en cours.

En effet, un orage très intense stationne actuellement dans la rade de Marseille et commence à déborder sur le littoral de la Côte Bleue. Cet orage produit une très forte activité électrique, de la grêle ainsi que de très fortes pluies.

■ Evolution prévue :

Dans les deux prochaines heures, cet orage particulièrement fort rentre dans les terres entre Martigues et Cassis. Il peut alors donner des cumuls de 50 à 80 mm en très peu de temps (1 à 2h) et de grosses quantités de grêle, notamment sur les villes de Martigues, Marignane et Marseille. En début d'après-midi, cet orage rentre plus à l'Est dans les terres mais devrait perdre en intensité.

En cours d'après-midi de lundi, de nouveaux orages très forts se forment encore sur le littoral et l'Est des Bouches-du-Rhône ainsi que sur la zone littorale du Var. Ces orages se déplacent ensuite vers l'Est-Nord-Est et peuvent déborder jusque dans la région de Draguignan. Ces orages sont moins violents que celui de la rade de Marseille mais ils peuvent donner de la grêle, de fortes rafales de vent et de très forts cumuls de pluies en peu de temps (parfois entre 40 et 60 mm en moins de 2h).

En fin d'après-midi, les orages disparaissent des Bouches-du-Rhône puis du Var en s'évacuant vers la Méditerranée par les Maures et l'Esterel.

■ Conseils de comportement :

Devant les risques associés à cette alerte, le Préfet rappelle les consignes de comportement :

- Éviter toutes les activités extérieures de loisir ;
- S'abriter en évitant les zones boisées et mettre ses biens en sécurité ;
- Dans la mesure du possible, éviter les déplacements ;
- En cas d'obligation de déplacement :

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

- Se renseigner sur l'état des réseaux routiers ;
- Être prudent et vigilant : les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses : 110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur voies rapides, 80 km/h sur route. Allumer les feux de croisement et respecter les distances de sécurité ;
- Sur la route, s'arrêter en sécurité en évitant les zones boisées. S'il n'y a pas de danger immédiat, ne pas quitter son véhicule ;
- Respecter les interdictions ou consignes qui sont données par les forces de l'ordre ou les agents de l'Équipement.

– **Pour protéger l'intégrité des personnes et leur environnement proche :**

- Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
- Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- Dans un camping, vérifier qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations soudaines. En cas de doute, se réfugier dans un endroit plus sûr ;
- Signaler sans attendre les départs de feux le cas échéant ;
- Dans une zone sensible aux crues, prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des biens face à la montée des eaux ;
- S'éloigner de tout cours d'eau : rivière, cadereau, roubine... ;
- Ne stationner pas sur les ponts et autres ouvrages d'art comme les digues et levées de terre.

– **Éviter de :**

- Téléphoner et d'utiliser les appareils électriques ;
- Se déplacer avec du matériel métallique sur l'épaule ;
- Rester à l'orée des bois ;
- Rester près de pylônes haute tension ;
- Rester près d'une grue ;
- S'approcher des piscines et plans d'eau ;
- D'être près d'une voiture ;

Attention : la foudre peut tomber plusieurs fois au même endroit ;

Il est nécessaire de se tenir informé par la radio, en composant le 0 892 680 212, en consultant le site Internet de Météo-France : www.meteo.fr ou le Centre Régional d'Informations et de Coordination Routière (CRICR) au 0 826 022 022.

Site internet la Préfecture des Bouches-du-Rhône : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Twitter de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://twitter.com/prefet13>

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)